

DEPARTEMENT DU GARD

COMMUNE DE MARTIGNARGUES
30360Délibération du Conseil Municipal
N°2024_005_DE
Séance du 07 mars 2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le sept du mois de mars, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme VIC, Maire.

Présents : VIC Jérôme, FABRE Stéphan, KREMER Daniel, RIEU Laury, PUTSCHER Nadège, LIMOUSIS Alain, FLEURET Gérard, VIC Nathalie, FERNANDEZ José.

Absents excusés ayant donné pouvoir : BROUET Sandrine à FABRE Stéphan

Date de la convocation du Conseil Municipal : 26.02.2024.

Secrétaire de séance : FABRE Stéphan

Effectif légal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de membres présents : 09

Nombre de votants : 10

Votes Pour : 10

Votes Contre : 0

Abstention : 0

Objet : Mise à disposition de la salle polyvalente dite « salle annexe »
Détermination des tarifs à compter du 1^{er} avril 2024
Modification du règlement d'utilisation
Convention de mise à disposition

Vu le règlement intérieur de la salle annexe en date du 31.07.2003,

Considérant qu'il y a lieu de réviser les conditions d'utilisation de la salle « annexe »,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la salle « annexe » peut, dans le cadre de la gestion du domaine communal, être mise à la disposition.

Il rappelle les différents points définis dans le règlement intérieur de la salle annexe en date du 31.07.2003.

Actuellement, cette dernière est réservée aux associations ayant leur siège social sur la commune.

Monsieur le Maire propose que la mise à disposition ne soit pas uniquement réservée aux associations, mais ouverte également aux entreprises ou collectivités désirant la louer. Il propose de réglementer les activités autorisées et de les définir clairement dans le règlement d'utilisation. Il propose qu'une convention de mise à disposition entre la commune et les locataires, soit mise en place. De plus, il convient de déterminer les tarifs de location de la salle annexe.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

Article 1 :

De déterminer les tarifs de mise à disposition de la salle « Annexe », et de les appliquer à compter du 1^{er} avril 2024, comme suit :

	Collectivités	Associations locales (activités d'intérêt général)	Entreprises
Tarifs de location	Gratuit	Gratuit	25 € la journée
Caution « Dégâts et dégradations »	500 €	500 €	500 €
Caution « Défaut de ménage »	100 €	100 €	100 €

Article 2 :

Que les conditions d'utilisation de la salle annexe seront déterminées par un règlement d'utilisation comme présenté en pièce annexe.

Article 3 :

Que pour toute mise à disposition de la salle annexe, une convention sera établie entre la commune et le locataire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme, le Maire, **Jérôme VIC**

